



PLU

Plan Local d'Urbanisme

Département de l'Hérault - Commune de Saint-Drézéry

SAINT-DRÉZÉRY



1ère modification du PLU

3 - Extrait du zonage

1 / 2000 ème

Procédure	Approbation	Auteur
Révision générale du POS valant élaboration du PLU	21/05/2012	Ubak Patricia Puech, architecte Dplg
1ère modification du PLU	28/04/2015	Patricia Puech, architecte Dplg Mika Richardier, urbaniste, diverCités

Légende

- Limite de zone
- ① Emplacement réservé et n° d'opération
- E.B.C
- Zone d'interface de feu de forêt : à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé. Zone non aedificandi
- Construction existante n'apparaissant pas sur le cadastre
- Arbres à protéger au titre de l'article L 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Zone non aedificandi autour de la STEP
- Zone affectée par le bruit
- Marge de recul définissant une zone non-aedificandi en bordure des ruisseaux
- Zone concernée par le risque d'inondations PPRi - zone inondable bleue urbanisée Bu
- Zone concernée par le risque d'inondations PPRi - zone inondable rouge naturelle R
- Zone concernée par le risque d'inondations PPRi - zone inondable rouge urbanisée RU

0 50 100 m.

